

messieurs qui sont allés au Nord-Ouest pouvons avoir contre le gouvernement du Canada. Vous dites que vous serez heureux de recevoir et de soumettre devant le comité les réclamations que je croirai devoir présenter.

Je dois dire, en réponse, que je n'ai jamais fait et que je n'ai jamais eu l'intention de faire des réclamations contre le gouvernement du Canada en qualité d'employé ou d'officier subalterne de ce gouvernement, car je n'ai jamais eu l'honneur d'occuper cette position. Je suis allé au Nord-Ouest ayant dans ma poche une commission qui devait devenir en force lors d'un événement qui ne s'est pas produit pendant l'existence de cette commission. Mais j'ai continué à occuper le poste de ministre des travaux publics jusqu'au 9 décembre, époque à laquelle je faisais mes préparatifs pour m'en revenir au Canada.

Mon affaire diffère donc essentiellement de celle des "autres messieurs" mentionnés dans votre note, et j'incline à croire qu'elle ne devrait pas être mise dans la même catégorie. Cette confusion pourrait être préjudiciable à leurs réclamations, qui reposait sur des bases différentes de celles que je pourrais faire valoir, et elle ne me servirait probablement d'aucun service.

J'ai eu l'honneur de faire rapport, pour l'information du gouvernement, sur tous les comptes et réclamations provenant des troubles récents qui ont eu lieu dans le Nord-Ouest, — comptes et réclamations qui n'avaient été envoyés dans ce but et dont j'avais connaissance en qualité de ministre des travaux publics; mais j'ai refusé de soumettre à la demande d'officiers subalternes des autres départements du gouvernement les pièces justificatives ou informations sur les détails de mes propres déboursés. Vous comprendrez, et, j'espère, vous reconnaîtrez la convenance de mon refus quand je vous aurai rappelés que ces déboursés ont été faits pendant que j'étais ministre de la couronne, ou pour remplir des engagements contractés, ou pour des services autorisés par moi lorsque j'occupais cette position. Je ne sache pas qu'un ministre responsable soit tenu de rendre compte de la même manière qu'un employé subalterne des départements. On doit présumer, je crois, qu'un homme qui a été jugé digne d'un si haut emploi ne consacrerait pas de l'argent public à un but privé ou personnel. Je dois ajouter qu'ayant tenu un portefeuille dans toutes les administrations qui se sont succédées en Canada depuis 1862, il n'est jamais venu à ma connaissance, pendant tout le temps, qu'on ait demandé à un ministre les pièces justificatives de ses dépenses, lors même que ce ministre aurait rempli le rôle de commissaire, de délégué ou de représentant du gouvernement. Sa simple déclaration a toujours été jugée suffisante. Je m'oppose donc en principe, ainsi que pour défendre l'honneur et le crédit des fonctions ministérielles, à former une exception et à établir, avec mon affaire, un précédent dérogatoire.

Mais j'admets, sans mettre en question le droit que peuvent avoir mes anciens collègues, qui ont été conjointement responsables de mes actes, qu'il faut que vous soyez mis en possession de toutes les informations nécessaires. En conséquence, je vous envoie ci-inclus un état de tous les déboursés que j'ai faits depuis le jour où je quittai Ottawa, et si vous les exigez, je vous enverrai, pour l'usage du conseil privé, toutes les pièces justificatives que j'ai en ma possession et qui expliquent tous les items de l'état, sauf le dernier. Les circonstances dans lesquelles je me suis trouvé, — souvent n'ayant pas sous la main de quoi écrire, traitant avec les gens en route, ou dans l'obscurité, ou sous le soupçon ou avec l'appréhension d'un danger, — font qu'il m'a été impossible d'exiger des quittances, et comme, pendant tout le temps de mon absence du Canada, je n'ai pas dépensé moi-même ni permis aux autres de dépenser de l'argent public pour d'autres fins que des fins publiques (au meilleur de mon jugement), je n'ai pas pris à m'assurer de pièces justificatives tout le soin que j'y aurais mis si j'avais pu penser que le département d'audit du gouvernement recevrait instruction de me faire rendre compte comme à un officier subalterne.

Me rendant à votre invitation, je sou mets avec cet "état" un mémoire des pertes réelles et directes que j'ai subies en tentant d'accomplir la mission qui m'avait été confiée, celle d'introduire et d'établir l'autorité du gouvernement canadien dans le Nord-Ouest. Les pertes indirectes ont été beaucoup plus considérables; mais comme il me paraît que ces pertes ne pourraient être un objet convenable pour l'examen du gouvernement dans l'enquête officielle dont vous êtes chargé, je n'ai pas essayé d'en faire l'estimation.